SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024

Présents :

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, Mme HELARY Fabienne, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Absent(s) :

Excusé(s) : M. HAILLOT Gérald (procuration à M. GAILLARD Christian), Mme LAGOUTTE Sandra (procuration à Mme Elise ROUSSEL), M. LENOBLE Joël,

Secrétaire de séance : Mme HÉLARY Fabienne

Ouverture des commerces de négoce automobiles le dimanche 6.4-24-10/64

Mme le maire informe le conseil municipal que le garage Mary Automobiles Sud Manche sollicite l'ouverture de son établissement à l'occasion des portes ouvertes les dimanches 19 janvier, 16 mars, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2025.

Mme le maire rappelle que la loi 2015-990 du 06 août 2015 a modifié les conditions d'ouverture des commerces le dimanche, à savoir :

 - dérogation à caractère collectif et limitée à 12 dimanches par an pour chaque catégorie de commerce.

 - le maire est l'autorité compétente après avis du conseil municipal jusqu'à 5 ouvertures. Au-delà, l'avis de la communauté d'agglomération est requis.

 - la commune doit consulter des organisations d'employeurs et de salariés.

 - la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les organisations syndicales ont été consultées pour avis : Avis favorable des organisations patronales et 2 avis défavorables de l’union départementale FO et CGT de la Manche.

Après délibération les membres du conseil municipal sont favorables à l’ouverture des commerces de négoce automobiles les dimanches faisant l’objet de la demande.

Rénovation de l’éclairage public : programme 2025 7.6-24-10/65

Après avoir entendu l’exposé de Mme le maire, le conseil municipal retient le programme suivant :

* Extension d’installations d’éclairage public de la résidence les Pâturettes dont la désignation est désormais l’Impasse de la Clé des Champs. Reprise de 3 mats et luminaires pour un montant de 5 250 € HT.
* Travaux de rénovation des 22 luminaires de la route de Granville comprenant 10 prises pour les illuminations festives. Le choix du conseil municipal se porte sur la mise en place de sockets indispensables si la commune souhaite, par la suite, installer des modules qui permettent de régler l’intensité de l’éclairage. Le conseil municipal s’engage sur un montant de travaux de 19 460 € HT pour cette tranche.

Le conseil municipal donne son accord sur les travaux à entreprendre dont l’enveloppe globale s’élève à 24 710 € HT, autorise Mme le maire à signer tout document relatif à ce programme et sollicite une subvention de l’état au titre de la DETR sur la programmation 2025.

Présentation des offres de prêt pour financement des travaux de la salle des fêtes  7.3-24-10/66

Les établissements bancaires ont été sollicités pour la demande de financement suivante :

* 200 000 € sur une période de 15 à 20 ans
* 50 000 € pour le prêt relais dans l’attente du versement du fonds de compensation de la TVA.

Après présentation des différentes propositions le conseil municipal décide de retenir celles du Crédit Agricole.

**Emprunt de 200 000 € :**

Mme le maire est autorisée à réaliser un emprunt de 200 000 € auprès du crédit agricole de Normandie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 14 ans

Taux fixe : 3.63 % en mode amortissement constant du capital (échéances trimestrielles)

 Les frais de dossier d'un montant de 200 € seront déduits du déblocage de prêt.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt et s’engage à porter au budget les sommes nécessaires au règlement des échéances durant la durée du prêt.

Délibération 7.3-24-10/66

**Emprunt de 50 000 € :**

Mme le maire est autorisée à réaliser un emprunt de 50 000 € auprès du crédit agricole de Normandie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 2 ans maximum

Taux fixe : 3.26%

Remboursement : in fine ou par remboursement anticipé partiel ou total sans indemnité

Les frais de dossier d'un montant de 100 € seront déduits du déblocage de prêt.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt et s’engage à porter au budget les sommes nécessaires au règlement des intérêts durant la durée du prêt.

Délibération 7.3-24-10/67

 VOTE : Abstention : 1 pour : 13

Recrutement d’un contrat CUI 4.2-24-10/68

Mme le maire propose au conseil municipal, qui l’accepte, de conclure un contrat unique d’insertion d’une durée hebdomadaire de 7h pour une période de 6 mois à compter du 04/11/2024.

Ce contrat financé à 95% par l’Etat peut être renouvelée par période de 6 mois pouvant atteindre 2 ans au maximum.

La personne recrutée interviendra à l’école et interviendra sur les TAP et à la bibliothèque.

Suppression d’un poste d’emploi permanent à temps non complet 4.1-24-10/69

Après délibération, le conseil municipal valide la suppression du poste d’adjoint technique territorial à temps non complet (32h/35h) car ce poste ne correspond pas aux besoins de la collectivité.

Acquisition d’un abri vélo et station de réparation 7.1-24-10/70

Mme le maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a accordé une bonification de 20% de la subvention initiale suite aux engagements pris par le conseil municipal au titre de la transition écologique et inclusive. Ce bonus est de 12 000 €.

L'achat d'un abri à vélos (minimum 8 places) est également subventionné à 40% par le programme Alvéole + et s'applique à une borne de réparation si elle est placée à côté de l'abri.

Mme le maire fait une présentation de différents modèles. Après délibération, le conseil municipal décide de faire l’acquisition d’un abri vélos (de 9 m², structure en acier galvanisé à chaud, habillage bois thermowood, toit en bac acier nervuré, rack de 4 arceaux galvanisés avec station de réparation) à implanter à proximité de la salle communale et d’une autre station de réparation à implanter sur la route de Granville. Un kit outils supplémentaire et la signalétique appropriée seront ajoutés au devis.

Le conseil municipal retient la proposition de la société Bycommute pour un montant de 11 548 € HT.

Une demande de subvention sera présentée dans le cadre du programme Alveole +

LUMIPLAN : évolution du logiciel 7.1-24-10/71

Le conseil municipal accepte l’offre commerciale d'évolution du logiciel permettant la mise en ligne des informations apparaissant au tableau numérique de la route de Granville. Cette évolution est plus ergonomique et simple à travailler. Son coût s’élève à 300 € par an.

Limitation de vitesse zone 30 route de Granville 8.3-24-10/72

Mme le maire requiert la décision du conseil municipal sur l’abaissement de la vitesse sur la RD 673 en agglomération suite aux travaux d’aménagement de sécurité réalisés comprenant la création de plateaux surélevés, de bandes cyclables et d’une « zone 30 ».

Après délibération, le conseil municipal valide le passage de la limite de vitesse maximum à 30 km/h en agglomération sur la route de Granville et les voies adjacentes à partir desquelles la signalisation est apposée.

Questions diverses

Suivi des travaux de la salle communale : le désamiantage est effectué et l’entreprise est à jour de son planning prévisionnel. La première réunion de chantier des travaux intérieurs aura lieu le 21 octobre à 17h.

Marceybus : 7 conducteurs bénévoles se proposent pour effectuer les transports vers Avranches le mercredi matin et après-midi sauf pendant les vacances scolaires.